

SAUVEGARDE ET PROTECTION DE LA POPULATION : QUEL RÔLE POUR LE MAIRE ?

La commune est le premier maillon de l'organisation générale de la Sécurité civile

À cet effet, en cas de crise, le maire :

- est détenteur du pouvoir de police administrative générale, qui le conduit à prendre des mesures destinées à assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques ;
- est le premier directeur des opérations (DO), en cas de sinistre, catastrophe ou accident survenant sur le territoire de sa commune ;
- assure la protection de ses administrés, en mettant en œuvre les actions de sauvegarde visant à alerter, informer et protéger ;
- informe le préfet de la situation et de son évolution, et demande les renforts nécessaires ;
- peut créer une réserve communale de sécurité civile, composée de bénévoles pouvant intervenir au profit de la population.

En cas de nécessité, les services de l'État appuient la commune dans la mise en œuvre des actions de sauvegarde de la population.

POUR VOUS ACCOMPAGNER



- « Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde, guide pratique d'élaboration et de suivi », 2024
- « Faire face aux vagues de chaleur avec son plan communal ou intercommunal de sauvegarde », édition 2025
- « S'entraîner pour être prêt, les exercices PCS », 2008
- « Guide pratique d'élaboration du volet inondation du plan communal de sauvegarde », 2019

PCS & PICS : PRÉPARÉS FACE AUX CRISES

Les plans communaux
et intercommunaux de
sauvegarde



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE MOT DU PRÉFET

Le Gard est régulièrement confronté à des crises de sécurité civile aux conséquences graves.

Le plan communal de sauvegarde et le plan intercommunal de sauvegarde ont pour objet d'organiser la réponse opérationnelle pour garantir la sécurité de nos concitoyens.

La démarche d'élaboration et de mise à jour constitue une réelle opportunité de sensibilisation à la gestion de crise de l'équipe communale ou intercommunale. Le travail en réseau est également primordial. La bonne connaissance mutuelle des autres acteurs locaux de gestion de crise représente un facteur clé pour assurer la pertinence des mesures prises.

Une mise en œuvre concertée et rigoureuse de ces plans réduira l'impact des crises. Elle renforcera la résilience du territoire gardois et de ses habitants.

Après le citoyen, le maire est le premier acteur de la sécurité au niveau local, je sais pouvoir compter sur votre engagement.

Jérôme BONET
Préfet du Gard

**CHANGEMENT
CLIMATIQUE,
RÉSILIENCE,
DÉFENSE
CIVILE**

FACE AUX RISQUES, UN RÉFLEXE : LE PCS

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est l'outil opérationnel de gestion de crise à la disposition du maire et de son équipe en cas d'événement de toute nature (accident, phénomène météo, inondation, etc.) pouvant impacter la population. Il est adapté à la taille et aux caractéristiques de la commune. Il prépare la réponse opérationnelle communale en définissant, par avance, des procédures ou les organisations qui seront mises en place en cas de crise.

**En cas
d'événement,
le PCS
organise**

1 Le contact des élus par la préfecture ou les organismes de surveillance

2 L'évaluation de la situation

3 L'alerte et l'information des populations

4 Le recensement et l'utilisation des capacités communales

5 La mobilisation des équipes municipales ou des volontaires

6 La mise en sécurité de la population

7 La prise en charge des personnes vulnérables

8 L'accueil des personnes déplacées

9 Les mesures particulières face aux risques identifiés par la commune

10 L'appui aux services de secours

**LE PICS :
S'UNIR
FACE AUX
CRISES**

Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) ne se substitue pas au PCS, mais prépare et organise, sous la responsabilité du président de l'EPCI, la solidarité intercommunale en situation de crise.

À cet effet, le PICS assure notamment :



La mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes



La mutualisation des capacités communales



La continuité et le rétablissement des compétences ou équipements ou services d'intérêt communautaire